

/ Objets trouvés



Comment déclarer un objet trouvé ?

Vous avez trouvé un objet sur la voie publique à Guipavas ?

Adressez-vous à la police municipale. Leurs bureaux sont situés place Saint-Éloi dans l'enceinte de la mairie mais disposent d'un accès indépendant situé à gauche de l'entrée principale.

Les permanences des policiers municipaux (avec ou sans rendez-vous) se déroulent **le lundi de 13h30 à 16h et le samedi de 9h à 12h**.

Comment déclarer un objet perdu ?

Pour toute déclaration d'objet perdu sur Guipavas, adressez-vous également à la police municipale.

En cas de vol de pièces administratives, contactez directement la gendarmerie.

Vous n'avez pas retrouvé votre objet auprès de la police municipale de Guipavas ? Quelqu'un l'a peut-être déposé à l'hôtel de ville de Brest

Accueil des objets trouvés de Brest

Au guichet

- > Du lundi au vendredi : de 8h30 à 17h30 (17h en été)
- > Le samedi : de 9h à 12h (juillet et août : fermé le samedi matin sauf le dernier samedi avant la rentrée scolaire)

Accueil téléphonique

- > Appelez au 02.98.00.80.80
- > Du lundi au vendredi de 8h à 18h et samedi 8h30 à 12h30